



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

**Quatrième session**

Genève, 22 octobre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Ouverture du débat général et adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session**

**Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le vendredi 22 octobre 2021 à 10 heures\***

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture du débat général et adoption de l'ordre du jour.
2. État de la ratification du Protocole.
3. Promotion et renforcement des capacités :
  - a) Mécanismes de coordination et synergies ;
  - b) Activités sous-régionales et nationales.
4. Mécanismes d'établissement de rapports et d'examen du respect des dispositions :
  - a) Mécanisme d'établissement de rapports ;
  - b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions.
5. Développement du Protocole.
6. Programme de travail et fonctionnement du Protocole :
  - a) Mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021 ;
  - b) Futur programme de travail pour 2022-2025 ;

---

\* La quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiendra juste après la septième session de la Réunion des Parties à la Convention (18-20 octobre 2021). Un débat conjoint de haut niveau se tiendra sous les auspices des deux Réunions des Parties le 21 octobre 2021. L'ordre du jour provisoire du débat de haut niveau sera distribué séparément. Des informations complémentaires seront affichées sur la page Web consacrée aux deux sessions (<https://unece.org/environmental-policy/events/MoP7-MoPP4-JHLS>).



- c) Arrangements financiers.
- 7. Élection des membres du Bureau.
- 8. Date et lieu de la cinquième session ordinaire.
- 9. Questions diverses.
- 10. Examen et adoption des décisions.
- 11. Clôture de la session.

## II. Annotations

La Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants tiendra sa quatrième session le 22 octobre 2021, à Genève. La Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) tiendra sa septième session du 18 au 20 octobre 2021, à Genève. Le débat conjoint de haut niveau des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants aura lieu le 21 octobre 2021. Un rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole, présenté oralement par le Bureau conformément à l'article 17 du règlement intérieur (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1, annexe), sera approuvé à cette occasion et un projet de règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance à la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole compte tenu des circonstances exceptionnelles (ECE/MP.PRTR/2021/7) sera adopté au titre du point 2 de l'ordre du jour.

En raison des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se déroulera sous forme hybride (participation à distance et en présentiel).

En plus des documents portant sur questions ou thèmes particuliers, deux documents établis par le secrétariat fourniront des informations générales pertinentes pour de nombreux points de l'ordre du jour devant être examinés au cours du débat général et ne seront donc pas mentionnés à nouveau après chaque point en tant que documents d'information, à moins qu'ils fassent expressément l'objet du point considéré. Il s'agit des documents suivants :

- a) Un rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.PRTR/2021/10) ;
- b) Un rapport sur la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/2021/8).

En outre, les rapports nationaux d'exécution, qui peuvent être consultés sur le site Web consacré au Protocole<sup>1</sup>, apportent des informations de fond utiles pour un certain nombre de points de l'ordre du jour.

### 1. Ouverture du débat général et adoption de l'ordre du jour

*Horaire : 10 heures-10 h 10.*

La Présidente de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) ouvrira la session. La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de sa quatrième session tel qu'il figure dans le présent document.

---

<sup>1</sup> Voir <https://prtr.unece.org/national-reports/reports>.

**Document(s)**

Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session (ECE/MP.PRTR/2021/5)

**2. État de la ratification du Protocole**

*Horaire : 10 h 10-10 h 20.*

Le secrétariat informera les participants de l'état des ratifications, acceptations, approbations et adhésions concernant le Protocole. Les délégations seront invitées à rendre compte des faits nouveaux ou attendus à cet égard. L'état actuel du processus de ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants peut être consulté en ligne<sup>2</sup>.

**3. Promotion et renforcement des capacités****a) Mécanismes de coordination et synergies**

*Horaire : 10 h 20-10 h 50.*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les domaines dans lesquels elle pourrait coopérer avec des organisations partenaires, notamment dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE). À cet égard, elle sera informée des activités menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ainsi que d'autres organisations.

**Document(s)**

Rapport de la troisième Table ronde mondiale sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2019/3)

Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/2021/8)

**b) Activités sous-régionales et nationales**

*Horaire : 10 h 50-11 h 5.*

Les représentants des Parties, des signataires et des autres États intéressés, en particulier les pays en transition économique, ainsi que d'autres parties prenantes seront invités à faire part de leurs vues sur les capacités à renforcer en priorité dans le domaine des registres des rejets et transferts de polluants.

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note des activités de renforcement des capacités en cours et prévues et à donner des indications sur l'orientation future de ces activités.

**Document(s)**

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa septième réunion (ECE/MP.PRTR/WG.1/2019/2)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa huitième réunion (ECE/MP.PRTR/WG.1/2020/2)

Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/2021/8)

<sup>2</sup> Voir [www.unece.org/environment-policy/public-participation/prtrs-status-ratification](http://www.unece.org/environment-policy/public-participation/prtrs-status-ratification).

#### **4. Mécanismes d'établissement de rapports et d'examen du respect des dispositions**

##### **a) Mécanisme d'établissement de rapports**

*Horaire : 11 h 5-11 h 45.*

Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions présentera un rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre du Protocole. La Réunion des Parties sera invitée à examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole à partir des rapports nationaux d'exécution communiqués par les Parties et du rapport de synthèse.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les dispositions relatives à la présentation des rapports.

##### **Document(s)**

Rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2021/10)

Projet de décision IV/1 sur les prescriptions en matière d'établissement de rapports (ECE/MP.PRTR/2021/12)

##### **b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions**

*Horaire : 11 h 45-12 h 30.*

Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions rendra compte des activités menées par le Comité depuis la troisième session de la Réunion des Parties (Budva, Monténégro, 15 septembre 2017).

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Président.

Elle devra également élire les membres du Comité d'examen du respect des dispositions en s'appuyant sur l'état actuel de la composition du Comité d'examen tel qu'indiqué dans la note du secrétariat sur le sujet.

##### **Document(s)**

Rapport de la sixième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/C.1/2017/4)

Rapport de la septième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/C.1/2019/2)

Rapport de la huitième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/C.1/2020/2)

Rapport de la neuvième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/C.1/2021/2)

Rapport de la dixième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/C.1/2021/4)

Composition du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/WG.1/2020/3)

#### **5. Développement du Protocole**

*Horaire : 12h30-13h et 15h-15h30.*

Les Parties et les parties prenantes seront invitées à rendre compte et à discuter des activités pertinentes concernant l'évolution des systèmes de registres des rejets et transferts de polluants. La Réunion des Parties examinera le rapport sur les résultats de l'enquête

relative à l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole, établi par le Bureau.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur le développement du Protocole.

**Document(s)**

Rapport sur les résultats de l'enquête relative à l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2020/4)

Rapport sur le développement du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2019/6 et Add.1)

Projet de décision IV/2 sur le développement du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2021/14)

## **6. Programme de travail et fonctionnement du Protocole**

### **a) Mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021**

*Horaire : 15 h 30-15 h 45.*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner la mise en œuvre de l'actuel programme de travail au titre du Protocole (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.1, décision III/2, annexe) en se fondant sur les rapports établis par le secrétariat.

**Document(s)**

Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/2021/8)

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/2021/9)

### **b) Futur programme de travail pour 2022-2025**

*Horaire : 15 h 45-16 h 5.*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement le projet de décision relatif au programme de travail pour 2022-2025.

**Document(s)**

Projet de décision IV/3 sur le programme de travail au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2022-2025 (ECE/MP.PRTR/2021/13)

### **c) Arrangements financiers**

*Horaire : 16 h 5-16 h 25.*

Les délégations seront invitées à faire des annonces de contributions pour appuyer la mise en œuvre du plan de travail. La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les arrangements financiers.

**Document(s)**

Projet de décision IV/4 sur les arrangements financiers au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2021/11)

## **7. Élection des membres du Bureau**

*Horaire : 16 h 25-16 h 40.*

La Réunion des Parties doit élire un président et deux vice-présidents parmi les représentants des Parties présentes à la session, conformément à l'article 18 du règlement intérieur (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1, annexe). Elle devrait également élire les autres membres du Bureau parmi les représentants des Parties, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du règlement intérieur. En outre, conformément au paragraphe 2 de la décision I/1, les organisations non gouvernementales devraient nommer des représentants qui participeront aux réunions du Bureau en qualité d'observateurs.

## **8. Date et lieu de la cinquième session ordinaire**

*Horaire : 16 h 40-16 h 45.*

La Réunion des Parties devrait examiner les options envisageables quant à la date et au lieu de sa cinquième session ordinaire, en tenant compte de la disposition de l'article 17 du Protocole, qui précise que la Réunion des Parties tient ses sessions ordinaires juste après les réunions ordinaires des Parties à la Convention d'Aarhus ou en parallèle avec elles, sauf si les Parties au Protocole en décident autrement.

## **9. Questions diverses**

*Horaire : 16 h 45-16 h 50.*

Les délégations souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

## **10. Examen et adoption des décisions**

*Horaire : 17 h 15-17 h 50<sup>3</sup>.*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter officiellement les projets de décision auxquels il est fait référence aux points précédents de l'ordre du jour.

## **11. Clôture de la session**

*Horaire : 17 h 50-18 heures.*

Après l'adoption des décisions par la Réunion des Parties, la Présidente prononcera officiellement la clôture de la réunion.

---

<sup>3</sup> Il y aura une pause-café entre 16 h 50 et 17 h 15, au cours de laquelle sera établie la version définitive de la liste des décisions. Pour offrir les mêmes possibilités aux délégations anglophones, francophones et russophones et pour économiser le papier, le texte des projets de décision et de conclusions de la réunion sera projeté sur un écran environ 45 minutes avant la clôture de la réunion et présenté par la présidence oralement pour que les participants puissent bénéficier des services d'interprétation. La liste des décisions leur sera distribuée par courrier électronique après la réunion.